

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE  
**QUEBEC**

Propriétaire Rédacteur :

**L'abbé D. GOSSELIN**

**SOMMAIRE :**

Les corrections, 369.—Les dix règles du Concile de Trente, 371.—Un témoignage de reconnaissance, 372.—Deux protégés au Sanctuaire de S. Anne de Beaupré, 372.—Les lectures du clergé, 373.—Faraghit ou le jeune Esclave, 374.—Les deux rivières, 375.—Mandements, 376.—Nécrologie, 376.—Liste des généraux de la Compagnie de Jésus, 376.

**Les corrections**

C'est là une question qui a plus d'importance qu'on ne le pense généralement, et sur laquelle il n'est peut-être pas inopportun de dire un mot.

Si nous examinons un peu ce qui se passe dans les familles, on constate que le principe qui prévaut, la plupart du temps, est que la correction corporelle n'est jamais nécessaire et ne sert qu'à abrutir; à plus forte raison exige-t-on sévèrement que le précepteur respecte l'inviolabilité des enfants! Les familles dans lesquelles on abuse des corrections corporelles, ou dans lesquelles on sait tenir un juste milieu sur cette question, sont l'exception.

Si le respect de l'autorité paternelle va toujours diminuant, et n'est trop souvent qu'un mythe, c'est dans l'oubli conscient ou inconscient des vrais principes, en matière d'éducation, qu'il faut rechercher une des causes d'un mal dont tout le monde se plaint aujourd'hui.

Sur ce point comme sur une foule d'autres, le vrai se trouve à égale distance des deux extrêmes; et prétendre à la mise en pratique d'une règle absolue et générale, est une grave erreur. S'il est vrai qu'il est des natures si bien organisées qu'elles recherchent, comme par instinct, le vrai, le beau et le bien; en revanche il en est d'autres qui ne feront jamais que de tristes sujets, si on n'a recours à la verge pour redresser les mauvais plis qu'elles tendent sans cesse à contracter.

Nous sommes de ceux qui croient à la nécessité et à l'efficacité de ce genre de corrections; mais seulement dans les cas extrêmes ou au moins graves, et lorsque toutes les autres ressources ont été vainement employées.

Voyons maintenant les autorités et les faits que l'on peut invoquer à l'appui de cette opinion.

La première autorité est bien la Sainte Ecriture, si elle parle de cette question. Or, elle en parle, comme nous allons le voir. "Celui qui épargne la verge et la correction, hait son fils. (1)" "N'épargnez pas la correction à l'enfant; car si vous le frappez avec la verge, il ne mourra pas. (2)" "La verge et la correction donnent la sagesse. (3)"

(1) Proverbes 13.24.

(2) " 23.13.

(3) " 29.15.

Il serait facile de multiplier ces citations, mais celles que nous venons de faire sont plus que suffisantes.

Sans doute, les textes que nous venons de citer n'excluent pas une foule d'autres modes de correction, souvent efficaces. " Il convient, dit Louis Veillot, que la correction s'ingénie d'abord à fouiller tous les recoins d'une jeune âme, qu'elle s'efforce d'y mettre en activité tous ces généreux mobiles qu'on appelle la raison, la foi, même le *sentiment*, quoiqu'il faille craindre d'abuser de ce dernier, qui déraïlle et s'affadit bientôt. Mais quand la raison n'est pas née ou ne produit encore qu'un *raisonneur*, quand la foi dort, quand le sentiment n'existe pas, ou ne se manifeste que par des attendrissements sans vigueur et sans sincérité; quand la *sottise* enfin l'emporte, il reste encore un devoir puisqu'il reste encore une ressource : *virga* !

" Nous concluons donc que la punition corporelle exercée par une autorité prudente et patiente, reste un puissant moyen d'éducation, auquel on ne peut trouver que des équivalents plus périlleux et moins efficaces. Elle dompte, elle redresse et ne brise rien. Elle fortifie au contraire. "

L'autorité que nous venons de citer doit effacer toutes les divergences d'opinions de ceux qui veulent être de bon compte; mais comme il y en a pour qui une démonstration n'est jamais assez bien établie, abordons un autre genre d'arguments. Citons quelques faits, pour faire voir comment, sans être des bourreaux, on élevait les enfants dans les âges chrétiens, lorsque l'on estimait une éducation virile comme le principal don.

Voici d'abord ce que raconte le vénérable M. Hamon, dans sa *Vie de St. François de Sales*:

" Comme une éducation molle énerve l'homme, fomento ses passions, le rend incapable de grandes choses et de grandes vertus, elle supprima (sa mère, Mme de Boissy) toutes les délicatesses dont on avait

usé par nécessité dans les premières années, et s'appliqua à l'élever de cette manière mâle et sévère qui donne l'énergie au corps et à l'âme, en lui apprenant à se contenter de peu, à s'affranchir des exigences du bien-être, et à souffrir volontiers le sacrifice, la privation et la douleur. Elle voulut que tout fut simple, sans luxe, sans mollesse dans le vêtir, le manger, le coucher et tout l'ensemble de la vie.

" A ces moyens de prévenir le mal se joignit une fidélité exacte à le corriger dès qu'il se produisait; et toujours la correction était en rapport avec la faute. Un jour l'enfant ayant vu par terre la veste d'un ouvrier qui travaillait au château, et remarqué à la boutonnière une jolie aiguillette en soie de diverses couleurs. L'éclat de cette parure le tenta et il l'enleva furtivement. L'ouvrier à la fin de son travail s'étant aperçu qu'on lui avait dérobé son aiguillette, fit de vaines perquisitions parmi les domestiques; alors M. de Boissy informé du fait, interrogea l'enfant, et celui-ci lui avoua ingénument, sans détour comme sans excuse, qu'il était le coupable; mais en même temps, profondément repentant de sa faute, il tomba à genoux en demandant grâce, avec des larmes qui faisaient pleurer les assistants eux-mêmes.

" Le père, inexorable parce qu'il sentait les conséquences d'une première faute de ce genre impunie, lui infligea la peine du fouet en présence de toute l'assemblée, en ajoutant qu'il le punissait légèrement parce que c'était son premier vol et qu'il l'avait avoué franchement; mais que s'il avait le malheur de recommencer, il n'en serait pas quitte à si bon marché. Cette correction, faite ainsi à propos, fut si profitable à l'enfant, qu'il ne lui arriva plus jamais de rien prendre sans permission, pas même un fruit au jardin ou à la campagne."

Voici encore ce qu'écrivait le bon roi Henri IV, à Madame de Monglat, gouvernante des enfants de France: " Madame, je me plains de vous de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté

mon fils ; car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiriâtre ou quelque chose de mal, *saichant bien par moy-même qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit.* C'est pourquoi j'ai voulu que vous le faciez et lui faciez entendre."

Adieu madame de Monglat,

" Henry."

Ce XIII novembre à Fontainebleau.

Anne d'Autriche disait à Louis XIV enfant : " Il y a trop longtemps que vous n'avez été fouetté. Je veux vous faire voir que l'on fesse à Amiens comme à Paris."

" Bossuet donnait la *patoche* à Mgr le Dauphin fréquemment et fortement. "

" Un jour le prince Albert, époux de la reine Victoria, prit à part son fils le prince de Galles, lui remontra certaines fautes où il s'obstinait, et puis, l'humilia d'une correction manuelle dont le royal enfant pût se souvenir. "

Citons un exemple plus convaincant : Saint François de Sales a dit " qu'on prend plus de mouches avec une cueillérée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre. " Cependant il a écrit ailleurs : " Toutes choses bien considérées, il faut un peu d'affliction aux enfants, afin qu'ils se corrigent, quand on voit que les remontrances n'ont servi à rien. "

Saint Augustin reconnaît lui-même qu'il lui fut bon d'être fouetté : " Je ne manquais pas de vivacité d'esprit, mais j'aimais à jouer. Je détestais l'étude, et l'on m'y contraignait et il m'en advenait bien ; car je n'aurais rien appris si on ne m'eût fait violence. Je faisais le paresseux et j'étais battu. "

D'ailleurs, que tous ceux à qui il est arrivé de goûter des corrections corporelles fassent appel à leurs souvenirs, et ils ne pourront refuser d'admettre qu'elles ne leur aient fait beaucoup de bien.

Conclusion pratique : N'endossons point, sur cette question, les idées modernes dans une trop large mesure ; et défions-nous des

points de vue faux et des sottises en vogue, grâce à la prétention que la dignité de l'enfant s'oppose aux châtimons corporels.

— o —

#### Les dix règles du Concile de Trente

1re Règle. Elle renouvelle la prohibition de tous les livres condamnés par les Souverains Pontifes ou les conciles avant l'an 1515.

2e Règle. Elle prohibe sans exception tous les livres des hérésiarques, c'est-à-dire des chefs de secte hérétique, et les livres des simples hérétiques qui traitent de religion *ex professo*.

3e et 4e Règles. La lecture de la Bible en langue vulgaire n'est permise que dans les traductions approuvées par le Saint-Siège ou éditées avec des notes tirées des saints Pères et des Docteurs catholiques. Les versions des écrivains ecclésiastiques ne peuvent également être permises que sous certaines conditions.

5e et 6e Règles. Les compilations (dictionnaires, concordances, etc.) publiées par des hérétiques, ne peuvent être lues qu'après avoir été vués par l'Evêque et l'Inquisiteur. Les livres qui traitent de matières controversées entre catholiques et hérétiques ne peuvent être lus sans la permission de l'Evêque. Les livres de piété doivent porter l'autorisation de qui de droit.

7e Règle. Elle prohibe absolument les livres qui traitent *ex professo* de matières lascives ou obscènes. A cette règle se rapportent les conditions imposées pour la lecture et l'explication des auteurs païens.

8e Règle. Les livres bons pour le fond, mais où il s'est glissé quelque chose de mauvais, peuvent être permis après avoir été corrigés.

9e Règle. Elle défend tous les livres de magie et superstitieux semblables.

La 10e Règle (avec modification apportée par Pie IX, 2 juin 1848) prescrit: 1o aux imprimeurs de soumettre à l'examen et à l'approbation de l'Évêque tout livre qui a pour objet les matières de religion et de morale; 2o aux libraires d'accepter le contrôle de l'Église; 3o elle défend à tous de donner ou de prêter des livres non permis; elle donne aux évêques la faculté de prohiber dans leurs diocèses, s'ils le jugent utile, les livres même qui paraîtraient permis selon les lois de l'Index.

Instruction de Clément VIII.—1o Les fidèles qui se trouvent possesseurs de livres prohibés doivent en donner connaissance à leur évêque. Si les livres n'appartiennent pas à une catégorie interdite absolument, l'évêque pourra, pour de bonnes raisons, donner la permission, par écrit renouvelable tous les trois ans, de les garder et de les lire.

2o Les évêques ont le pouvoir de corriger et d'expurger les livres édités ou à éditer, dont la Congrégation ne s'est pas réservé la correction.

3o Les livres doivent, en règle générale, porter l'indication du nom et de la patrie de l'auteur, le nom de l'imprimeur, le lieu et l'année de l'impression, l'approbation des examinateurs. Les imprimeurs et les libraires doivent prêter serment de remplir leur office catholiquement, sincèrement et fidèlement selon les décrets et règles de l'Index.

Constitution de Benoît XIV. Elle règle la composition des deux tribunaux chargés de la censure des livres: la Congrégation du Saint-Office et la Congrégation de l'Index; et elle détermine la procédure qu'ils doivent suivre. Il est intéressant de voir comment procède le tribunal de l'Index pour la condamnation des livres mauvais ou dangereux.

#### Un témoignage de reconnaissance

A M. le Rédacteur de }  
la *Semaine Reli-* } 1er juillet 1889.  
*gieuse de Québec.* }

Monsieur,

Je désire témoigner publiquement ma profonde reconnaissance envers l'Immaculé-Conception, Saint Joseph, et la Bonne Sainte-Anne, pour une grâce extraordinaire que j'ai obtenue par leur intercession.

UN PRÊTRE.

#### Deux prodiges au Sanctuaire de S. Anne de Beaupré.

En août 1876, se trouvait à Sainte-Anne de Beaupré, non en pèlerinage mais en promenade, un Canadien Y. G., habitant Boston depuis plusieurs années. Elevé à Québec par une mère chrétienne, il avait perdu la foi aux États-Unis, abandonné ses pratiques religieuses, et était devenu franc-maçon. Il ne croyait nullement au pouvoir de sainte Anne, il n'avait aucune intention de la prier. Une conversation avec M. le curé de la paroisse, l'avait amené à faire sincèrement tous ces aveux. Sur les instances du Pasteur, le franc-maçon promit d'assister, le lendemain, à la messe d'un pèlerinage qui devait arriver de Sorel et des Trois-Rivières. M. le curé pria beaucoup et fit prier pour lui.

Y. G. était déjà rendu à l'église, quand y entrèrent les pèlerins. Parmi eux on remarquait un jeune homme infirme qui se tenait péniblement sur ses béquilles. Il avait les jambes complètement raides, collées l'une à l'autre, sans pouvoir les disjoindre. Comme il arrivait près de Y. G., une de ses béquilles glissa et il tomba lourdement sur le plancher. Plusieurs personnes l'aiderent à se relever. Le franc-maçon se sentait vivement ému à la vue de cet état d'infirmité. " Si ce jeune

"homme allait être guéri, ici devant moi, pensait-il, il faudrait bien croire qu'il y a, dans la religion et dans le culte de sainte Anne, autre chose que ce que l'on m'a dit. Que ferais-je ? résister à l'évidence ? impossible. Me convertir, changer de vie ? C'est également impossible." La messe commençait. Le pauvre infirme priait de toute son âme, disant à Dieu, ainsi qu'il l'a déclaré plus tard : " Seigneur, je suis un misérable, indigne de paraître devant vous, mais ici c'est la Bonne sainte Anne qui prie pour moi. Si je vous demande ma guérison, ce n'est pas précisément pour mon bien-être, car je pourrais abuser de ma santé pour vous offenser encore ; mais c'est pour gagner le pain de mes vieux parents qui, sans mon assistance, seront réduits à la mendicité. Ayez pitié d'eux, ayez pitié de moi !"

Blanchet, c'était le nom de l'infirmie, alla communier et il le fit avec une dévotion si profonde qu'elle édifiait tous les assistants. Y. G., les yeux toujours fixés sur le jeune homme, ne perdait de vue aucun de ses mouvements. La messe terminée, Blanchet s'approche, toujours sur ses béquilles, pour la vénération des Saintes Reliques. Il y colle ses lèvres avec une ardente piété. Au même instant, il abandonne ses béquilles, se redresse, en disant : " miracle, miracle, je suis guéri ! " Il pleure, il prie, il remercie sainte Anne. La foule émue, attendrie, lui ouvre un passage, il marche d'un pas ferme, répétant toujours : " merci, ô bonne sainte Anne ! " Chacun veut voir, tout le monde est heureux de son bonheur. Mais le plus impressionné de tous c'est Y. G. Il a vu le prodige, il ne peut plus résister. Les yeux baigrés de larmes, il perce la foule, se rend à la sacristie, aborde le curé en lui disant : " M., je serais le dernier des misérables, si je ne me convertissais point sincèrement après ce que je viens de voir ; aidez-moi à faire une bonne confession ! " La Bonne sainte Anne l'avait réellement converti en même temps qu'elle avait guéri Blanchet. Y. G. fit dès lors un

vrai pèlerinage, il pria, il communia, il partit décidé à vivre en bon chrétien. Le Rév. M. G., curé de Sainte-Anne, heureux témoin de ces merveilles, en écrivit une relation exacte, confirmée, pour le cas de Blanchet, par le certificat d'un médecin. (Manuel de l'Archiconfrérie).

#### Les Lectures du Clergé

... Dans le clergé, comme ailleurs, le goût des lectures fortifiantes s'affaiblit. Autrefois, presque tout prêtre voulait un journal qui le tint au courant des choses de l'Église, non seulement en l'instruisant avec les détails nécessaires des faits de chaque jour, en lui donnant des recherches, des renseignements, des documents ; mais aussi en étudiant, à propos d'histoire, de philosophie, de littérature, de théologie, les questions de doctrine agitées entre catholiques ou soulevées contre nous par l'ennemi. De là des luttes où quelquefois l'on s'échauffait beaucoup, mais qui élevaient les esprits, excitaient au travail et faisaient marcher les idées. Que de conquêtes, sur le terrain des principes et des faits, sont, pour Rome, pour la vérité, sorties de ces luttes !

Le mouvement des laïques militants répondait naturellement à celui du clergé. Des deux côtés on voulait une presse doctrinale, agissante, zélée, passionnée. Et quel combat peut-on mener à bonne fin si l'on ne s'y engage avec zèle et passion ?

Aujourd'hui, sauf quelques exceptions, le journal, agrandi de format mais réduit sous tous les autres rapports, travaille à l'abaissement intellectuel et moral du lecteur. L'effacement absolu des doctrines, l'absence d'études sérieuses, la vulgarité brutale, choses diversement mais également abaissantes, deviennent, en effet, même près de beaucoup des nôtres, un élément de succès. Il y a pire encore : le journal vulgaire et le journal nul trouvent jusque chez les

catholiques, jusque chez les prêtres, un rival souvent heureux dans le journal boulevardier, celui qui rit des principes et s'enrichit de la corruption des mœurs.

Ici, la raison du prix réduit ne vaut rien. Le prêtre, le catholique, la femme du monde, dame de charité et femme chrétienne à ses heures, qui lisent assidûment *Figaro* ou quelqu'un de ses, ne le font pas pour raison ou sous prétexte d'économie. Ils prennent au prix fort un journal où ils trouveront pour sûr, en termes plus ou moins crus, des propos égrillards, des histoires de mauvais lieu. Si ce n'est pas là ce qui les attire, qu'est-ce donc ? Et d'ailleurs, même si autre chose devait les attirer, cela ne devrait-il pas les arrêter ?...

...Ces sortes de lectures—la mondaine et la nulle—affaiblissent chez le prêtre le zèle de la vérité, le désintéressent de la vie extérieure de l'Église... Si le sel de la terre s'affadit, d'où donc nous reviendra la vigueur ? Comment arriverons-nous à une action catholique qui permette la lutte avec chance de succès contre le vainqueur des prochaines élections : le radicalisme ou le césarisme ?

Pour affronter cette inévitable lutte, les catholiques, particulièrement les prêtres, doivent chercher des modèles parmi les hommes qui, dans les temps difficiles, montrèrent une grande sûreté de doctrine et restèrent fermes devant un pouvoir exigeant ou ennemi...

(Univers.)

— o —

Farraghit ou le jeune Esclave

(Suite et Fin).

Alors le Père Richard m'embrassa et me dit que désormais j'étais libre et que je ne serais plus esclave. Depuis ce moment

j'apprends à aimer Dieu, et chaque jour je le remercie de m'avoir sauvé de l'esclavage et de m'avoir fait son enfant.

Je savais parler plusieurs langues : d'abord je connaissais la langue nègre, que je parlais dans mon enfance, et je connaissais aussi un peu la langue arabe.

Après avoir été racheté par le Père Richard, je fus envoyé à Tripoli et à Alger pour apprendre le français, on me fit apprendre le catéchisme et on me promit le baptême

J'aspirais, avec ardeur, après ce jour béni qui allait me faire enfant de Dieu ; tous les jours j'étudiais mon catéchisme et je m'efforçais de comprendre les beautés de la religion catholique. On me fit connaître la sainte Vierge et les saints ; je les aimais beaucoup et les priais de hâter le jour de mon baptême.

Enfin, après trois ans passés chez les bons Pères Missionnaires, au jour de l'an 1882, on me promit le baptême pour le mois de mai, mois consacré à Marie. Je redoublai de ferveur dans mes prières et je me préparai à recevoir ce grand sacrement. Enfin, ce beau jour arriva, je partis de Tripoli pour Malte ; là, S. E. le Cardinal Lavignerie, dans une belle chapelle, me donna le saint baptême et je reçus pour nom, au lieu de Farraghit, celui d'Emmanuel Bienno. J'avais treize ans et demi. J'étais devenu chrétien, enfant de Dieu et de l'Église.

Le jour même de mon baptême je fis ma première communion, j'étais heureux ce jour là, je vivais avec les anges. Je ne pouvais assez remercier Dieu de la grande grâce qu'il me faisait de me prendre à son service. Je priais, et je prie beaucoup pour les personnes charitables qui ont contribué à mon salut, et qui contribueront au rachat de mes frères, les esclaves.

Maintenant, j'ai seize ans, je travaille avec les Pères pour devenir un jour bon Missionnaire et aller porter la parole du bon Dieu à mes frères d'Afrique qui ne connaissent que Satan. C'est l'aumône des

bons catholiques de France et de Belgique qui m'a racheté de l'esclavage; ce sera encore l'offrande des mains pieuses de ces pays qui rachètera mes frères si nombreux de l'Afrique et les fera devenir enfants du Christ.

Merci mille fois, ô mon Dieu, de votre bonté à mon égard; je veux employer désormais toutes mes forces et durant toute ma vie, à vous faire connaître et aimer de tous ces cœurs qui ne vous ne connaissent pas encore. Je suis votre enfant, vous m'avez adopté. Je saurai me rendre digne de conserver ce titre et j'emploierai tous mes efforts à ramener dans votre sein ces âmes qui ont cependant été rachetées par le sang de votre fils au calvaire.

Voilà comment Farraghit Emmanuel-Bienno a écrit lui-même et en français, sa vie, avec une naïveté surprenante. Nous avons pu le voir et lui parler longuement; nous avons très bien vu les quinze incisions sur sa figure, tristes marques de son esclavage. Mais ces pauvres enfants, rachetés à leurs maîtres si cruels et devenus enfants des missionnaires, conservent encore longtemps après leurs délivrance les impressions de leur captivité. Lorsque Emmanuel, en quittant le sol d'Afrique avec le R. P. Lonail, sentit se mettre en mouvement le vaisseau qui l'emmenait vers un pays inconnu pour lui, il accourut vers le Père en tremblant, et se cachant dans les plis de son burnous, il dit avec effroi: "Père, Père, gardez-moi près de vous, on va me voler pour me vendre encore, je vous en supplie, Père, défendez-moi."

Le bon P. Lonail rassura ce pauvre enfant en lui disant:

— Mon cher Emmanuel, ne crains rien, nous voguons vers la France et la Belgique, où, depuis que Notre-Seigneur est connu et adoré, l'esclavage est à jamais banni. C'est la charité des catholiques de ces beaux pays qui a permis aux Missionnaires de te délivrer de l'esclavage, toi et tant de malheureux frères. Tu viens avec moi vers

des contrées où tu trouveras, dans chaque famille catholique, un cœur de père, un cœur de mère et des secours pour aider les Missionnaires.

Ces paroles rassurèrent le pauvre enfant qui se mit à courir de joie sur le pont. Souvent, il regardait au loin devant lui, cherchant le rivage de cette Europe qui devait lui prodiguer tant de bienfaits et lui montrer le bonheur de la civilisation.

Cette âme en sera une de plus qui aimera Dieu et qui chantera ses louanges. Le Ciel bénira la main qui donnera l'aumône aux Missionnaires. (1)

— o —

#### Les deux rivières

—

Un voyageur arriva au bord d'une rivière qui était fort large et qui roulait à grand bruit sur un lit de pierres et de gravier. Il hésita longtemps à la passer, et regarda à droite et à gauche, cherchant des yeux un pont ou une barque, au moyen desquels il pût arriver à l'autre bord. Mais il n'apporta ni barque, ni pont. Forcé lui fut alors de tenter le passage, et il le trouva dix fois plus facile qu'il n'avait cru d'abord.

Quelques heures après, il arriva au bord d'une autre rivière. Elle était étroite, et elle coulait, silencieuse et calme, sans produire même le plus léger murmure quand le vent la ridait par intervalles.

Alors il se dit en lui-même:

— Si j'ai passé, ce matin, sain et sauf, une eau bien autrement large que celle-ci, il me

(1) Il faut environ cent francs pour racheter un enfant esclave et le vêtir. Les personnes qui voudraient faire cette aumône dans ce but peuvent donner le nom qu'ils désirent à l'enfant racheté par leur générosité. Il leur sera envoyé un diplôme mentionnant le nom de l'enfant racheté.

Les aumônes sont reçues pour la France par le R. P. Lonail, missionnaire d'Alger, Supérieur des étudiants africains, rue Watteau, 1, Lille, et pour la Belgique par le R. P. Roelens, missionnaire d'Alger, couvent de Woluwe-Saint-Lambert (près de Bruxelles).

Avis aux âmes généreuses et compatissantes,

sera plus facile encore de traverser cette insignifiante petite rivière. Il y entre donc, mais à peine ont-il fait quelques pas, qu'il perdit fond et tomba dans un gouffre où il se noya.

—  
MORALE  
—

Le démon n'est pas fort à craindre lorsque nous le voyons de loin et qu'il fait grand tapage autour de nous ; mais quand il cache son jeu et se faufile en tapinois pour nous attaquer sans que nous y pensions, oh ! alors, soyons sur nos gardes, ou nous courons risque de tomber dans l'abîme du péché, comme le voyageur au fond du gouffre.

—  
MANDEMENTS  
—

Vient de paraître le volume cinquième de la publication qui a pour titre : MANDEMENTS, LETTRES PASTORALES ET CIRCULAIRES DES EVEQUES DE QUÉBEC, publiés par Mgr H. Têtu et M. l'abbé C. O. Gagnon.

Ce volume contient une partie des mandements et lettres pastorales de Son Eminence le Cardinal Taschereau, de 1871 à 1876 inclusivement.

Le sixième volume, qui comprendra les documents émanés de 1877 à 1888, mettra fin à cette publication.

—  
NECROLOGIE.  
—

M. l'abbé Bois (Ls Edouard) décédé le 9 du courant, était né à Québec le 12 septembre 1813, dans une maison située à l'encoignure des rues Notre-Dame et Sous-le-Fort, et touchant à l'église de Notre-Dame des Victoires.

Ordonné à Québec, le 8 octobre 1837, il fut nommé immédiatement au vicariat de la Rivière-du-Loup (en haut), et en 1840, à celui de St-Jean Port-Joli. En 1843 il devint curé de St-François de la Beauce, et

en 1848, de Maskinongé où il est décédé et a été inhumé. M. l'abbé Bois était non seulement un curé exemplaire, mais aussi un érudit remarquable. Il a le mérite et l'honneur d'avoir contribué largement à la réédition des " Relations des Jésuites " et à la publication de la collection des *Anciens Manuscrits*. Outre plusieurs ouvrages dont quelques uns ont paru sans nom d'auteur, il laisse des *Notices* sur nos évêques, qui seront sans doute publiées quelqu'un de ces jours. M. l'abbé Bois était membre de l'Académie Royale et Docteur ès lettres de l'Université-Laval, et son nom sera inscrit par l'histoire sur la liste des personnalités marquantes du clergé canadien.

—  
Liste des Généraux de la Compagnie de Jésus  
—

- 1541.—Saint Ignace de Loyola, Espagnol.  
1558.—Jacques Lainez, Espagnol.  
1565.—Saint François de Borgia, Espagnol.  
1573.—Everard Mercurion, Belge.  
1581.—Claude Acquabiba, Napolitain.  
1615.—Mathias Vitelleschi, Romain.  
1646.—Vincent Caraffa, Napolitain.  
1649.—François Piccolomini, Florentin.  
1652.—Alexandre Gotifredo, Romain.  
1652.—Goswin Nickel, Allemand.  
1661.—Jean Paul Oliva, Génois.  
1682.—Charles de Noyolle, Belge.  
1687.—Thyrse Gonzalès, Espagnol.  
1706.—Michel-Ange Tamburini, de Modène.  
1730.—François Metz, de Bohême.  
1751.—Ignace Visconte, Milanais.  
1755.—Louis Centurioni, Génois.  
1758.—Laurent Ricci, Florentin, mort en 1775.  
1805.—Thadée Brzozoroski, Polonais.  
1820.—Louis Fortis, de Vérone.  
1839 à 1853.—Jean Roothaan, d'Amsterdam.  
1853.—B. P. Beckse, Belge.  
1884.—R. P. A. Anderledy, vicaire général, cum jure successiois.